

Lyon, le 22 décembre 2021

Réf. : CODEP-LYO-2021-0596462

**Monsieur le Directeur du centre nucléaire
de production d'électricité du Tricastin
Electricité de France
CS 40009
26131 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX CEDEX**

Objet : Contrôle des installations nucléaires de base (INB)
Centrale nucléaire du Tricastin (INB n^{os} 87 et 88)
Inspection n° INSSN-LYO-2021-0467 du 30 novembre 2021
Thème : « R.5.8 Maîtrise du vieillissement – quatrième visite décennale du réacteur 2 »

Références : [1] Code de l'environnement, notamment son chapitre VI du titre IX du livre V
[2] Arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux INB

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) concernant le contrôle des installations nucléaires de base en référence, une inspection a eu lieu le 30 novembre 2021 sur la centrale nucléaire du Tricastin sur le thème de la maîtrise du vieillissement et du maintien des qualifications des installations.

Je vous communique ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui résultent des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs.

SYNTHESE DE L'INSPECTION

L'inspection du 30 novembre 2021 avait pour objet de contrôler la mise en œuvre du processus de maîtrise du vieillissement et du maintien de qualification des installations à l'issue de la quatrième visite décennale (VD4) du réacteur 2.

Les inspecteurs ont vérifié l'organisation établie pour l'élaboration du dossier d'aptitude à la poursuite d'exploitation (DAPE) du réacteur 2, rédigé avant sa quatrième visite décennale et en cours de mise à jour à la suite de celle-ci. Ils ont examiné, par sondage, certains documents associés à ce DAPE et se sont également intéressés aux interactions entre la démarche locale de maîtrise du vieillissement des matériels et d'autres processus participant à la fiabilité des matériels. Enfin, ils ont également contrôlé la mise en œuvre, par la centrale nucléaire du Tricastin, des actions de son programme local de maîtrise du vieillissement (PLMV) ainsi que des actions correctives et engagements issus de l'inspection précédente de l'ASN sur ce sujet (INSSN-LYO-2020-0869 des 27 et 28 janvier 2020). Les inspecteurs se sont également rendus dans les locaux des groupes électrogènes diesels de secours et de la station de pompage du système d'eau brute secouru (SEC) du réacteur 2.

Au vu de cet examen l'organisation mise en œuvre par le site pour l'élaboration du DAPE du réacteur 2 apparaît satisfaisante. Le retour d'expérience issu du réacteur 1 a globalement été pris en compte. La visite des installations a également montré un bon état général des équipements concernés et n'appelle que peu de remarques.

A. DEMANDES D' ACTIONS CORRECTIVES

Constats issus de la visite des installations

Echafaudage encore présent sur 2SEC008VE

Lors de leur visite des installations, dans les locaux SEC, les inspecteurs ont identifié un échafaudage présent depuis le 4 novembre 2021. Dans les échanges qui ont suivi l'inspection, vos intervenants ont indiqué aux inspecteurs que l'intervention qui a nécessité la pose de l'échafaudage était une visite interne du clapet 2SEC008VE, terminée depuis le 16 novembre, soit 14 jours avant l'inspection.

Les échafaudages pouvant représenter un risque d'agression pour les installations en cas de séisme, ils doivent être démontés dans les meilleurs délais lorsqu'une activité est terminée et si aucun autre chantier n'est prévu au même endroit.

Demande A1 : Je vous demande de démonter cet échafaudage dans les meilleurs délais et de m'indiquer les raisons qui ont fait que son démontage ait nécessité plus de deux semaines.

Etiquette d'identification d'un matériel manquante

Une mesure de niveau, sous forme d'un petit tableau électrique équipé d'un compteur gradué de 0 à 600 mm de colonne d'eau, a été trouvé sans étiquette dans le local abritant le groupe électrogène diesel de secours LHQ. Ce défaut d'identification pourrait perturber sa maintenance et son suivi, et être source d'erreur dans la réalisation d'activités. Ce matériel était situé près de la mesure de niveau 2 LHQ 283 LN.

Demande A2 : Je vous demande de remettre en conformité l'installation avec l'appose d'une nouvelle étiquette de matériel.

☪ ☪

B. DEMANDES D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Capteur température fixé à l'aide de colliers de serrage

Dans le local du groupe LHQ susmentionné, un capteur de température était fixé à proximité immédiate du diesel à l'aide de simples colliers de serrage en matière plastique. Vos intervenants n'ont pas été en mesure, lors de l'inspection, d'indiquer aux inspecteurs la fonctionnalité de ce capteur.

Demande B1 : Je vous demande de m'indiquer les raisons de l'installation de ce capteur et les exigences définies associées. Vous vérifierez que son mode de fixation est adapté à ces exigences et pérenne.

Identification d'une fuite

Un macaron « identifiant de fuite » était présent sur le diesel LHQ, à proximité de 2 LHQ 998 LT. Il portait le numéro 257647 et était présent depuis septembre 2020.

Pourtant, aucune trace de fuite de fluide récente n'était présente aux alentours immédiats du macaron.

Demande B2 : Je vous demande de vérifier si la fuite objet du macaron susmentionné est toujours présente et, le cas échéant, de programmer son traitement. Vous me ferez part des actions menées sur cette fuite.

Suivi des engagements

Lors de l'inspection, les inspecteurs ont examiné le suivi des engagements que vous aviez pris à la suite de certains événements significatifs pour la sûreté (ESS) en lien avec la thématique de l'inspection. Ils ont notamment étudié les engagements pris pour l'ESINB-LYO-2020-0843 (ESS 3-009-20 dans votre référentiel), concernant le défaut de détection de l'absence de supportages RRI sur le pompe 3 RRA 001 PO.

Cet ESS faisait suite à l'intégration de la fiche d'amendement (FA) n° 4 au RPMQ/CPY/Lot VD3 ind1, en ce qui concerne des prescriptions de couples de serrage et de types de boulonnerie pour différentes liaisons des pompes du système RRA de Tricastin. Il traduisait un manque de rigueur et une méconnaissance des enjeux

associés à l'application du RPMQ, n'ayant pas permis de sécuriser l'activité et d'identifier l'absence de supportages RRI sur la pompe 3 RRA 001 PO.

Dans le compte rendu de l'évènement, vous vous êtes notamment engagé à envoyer un courrier à l'entreprise prestataire lui demandant de mettre en œuvre des contrôles des dossiers et activités portant sur du matériel EIPS. Une présentation des résultats de ces contrôles était également demandée avant le rechargement du réacteur 2 à l'issue de sa quatrième visite décennale (rechargement intervenu cet été).

Lors de l'inspection, vos intervenants ont pu montrer le courrier rédigé et envoyé à l'entreprise prestataire, mais n'ont pas été en mesure d'attester de la présentation des résultats de ces contrôles.

Demande B3 : Je vous demande de me transmettre les éléments confirmant la présentation des résultats des contrôles réalisés dans le cadre de cette problématique. S'il apparaît que l'entreprise prestataire n'a pas réalisé de contrôle suffisant, je vous demande de prendre des mesures complémentaires à l'égard de cette entreprise pour prévenir toute nouvelle survenue de cette problématique.

☞ ☞

C. OBSERVATIONS

Sans objet.

☞ ☞

Vous voudrez bien me faire part **sous deux mois**, sauf mention particulière, des remarques et observations, ainsi que des dispositions que vous prendrez pour remédier aux constatations susmentionnées. Pour les engagements que vous prendriez, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation. Dans le cas où vous seriez contraint par la suite de modifier l'une de ces échéances, je vous demande également de m'en informer.

Enfin, conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L. 125-13 du code de l'environnement et conformément à l'article R. 596-5 du code de l'environnement, je vous informe que le présent courrier sera mis en ligne sur le site Internet de l'ASN (www.asn.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'adjoint à la chef de la division

Signé par

Richard ESCOFFIER